



---

**Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties  
à l'Accord de Paris**

**Sixième session**

Bakou, 11-22 novembre 2024

Point 11 i) de l'ordre du jour

**Questions relatives au financement**

**Rapport des pays développés parties sur le doublement  
de leur contribution collective au financement de l'action  
climatique des pays en développement parties  
pour l'adaptation d'ici à 2025,  
par rapport aux niveaux de 2019**

**Questions relatives au financement**

**Proposition du Président**

**Projet de décision -/CMA.6**

**Rapport des pays développés parties sur le doublement  
de leur contribution collective au financement de l'action  
climatique des pays en développement parties  
pour l'adaptation d'ici à 2025, par rapport  
aux niveaux de 2019**

*La Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris,*

*Rappelant le paragraphe 4 de l'article 9 de l'Accord de Paris,*

*Rappelant également le paragraphe 18 de la décision 1/CMA.3 et le paragraphe 100  
de la décision 1/CMA.5,*

*Prend note des efforts entrepris pour donner suite au paragraphe 100 de la décision  
1/CMA.5.*

